

# L'Union européenne – un espace de liberté, de sécurité et de justice



GROUPE PARLEMENTAIRE  
DU PARTI SOCIALISTE EUROPÉEN

Le défi clé qui se présente à l'Europe est de faire face aux réelles inquiétudes des citoyens, d'où notre engagement de construire un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice, fondé sur les droits de l'homme, des institutions démocratiques et l'État de droit. Il s'agit désormais d'une responsabilité de l'UE qui se trouve à la une de l'agenda politique depuis 1999, lorsqu'une stratégie progressive a été définie permettant à nos citoyens de jouir de leur **liberté** en toute **sécurité**, laquelle est garantie par un cadre juridique solide rendant la **justice** accessible à tous.

## Liberté

Pour garantir la liberté, l'UE établit des règles permettant aux citoyens de vivre, de travailler et de voyager en toute sécurité dans toute l'UE. L'une de nos principales priorités consiste à **garantir le respect des droits et des libertés fondamentaux**. Nous surveillons chaque année le respect de la Charte des droits fondamentaux dans le domaine des droits de l'homme au sein de l'UE et nous voulons que cette charte soit incluse dans les Traités afin de la rendre juridiquement contraignante.

Nos autres **priorités clés** sont :

- la lutte contre toute forme de discrimination ;
- la garantie de la liberté de circulation ;
- le renforcement des droits liés à la citoyenneté européenne ;
- le maintien d'un équilibre entre la sécurité et la sauvegarde des droits des citoyens, y compris la protection des données personnelles.

L'UE élabore également une **politique commune d'asile et d'immigration**. Nous réclamons des règles communes pour :

- tous ceux qui cherchent une protection pour des raisons humanitaires ;
- un cadre commun pour une gestion équitable de l'immigration ;
- le traitement équitable des ressortissants de pays tiers, au moyen de politiques d'intégration et en octroyant des droits juridiques, sociaux et politiques aux résidents de longue durée.

Un partenariat avec les pays d'origine est essentiel à la promotion du co-développement, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la traite d'êtres humains.

## Sécurité

L'UE doit promouvoir la liberté en renforçant ses services douaniers et la sécurité intérieure tout en garantissant le respect des droits et libertés de la personne par le biais d'une action commune pour :

- prévenir les délits et lutter contre la criminalité organisée (traite d'êtres humains, exploitation sexuelle, trafic d'armes et de drogues, corruption, fraude, blanchiment d'argent, etc.) ;
- lutter contre le terrorisme mais aussi contre le racisme et la xénophobie ;
- disposer d'une coopération renforcée entre les forces de police nationales et de mesures adéquates de contrôle des frontières extérieures.



## Justice

Pour garantir la liberté, une véritable zone de justice est nécessaire, afin que les citoyens puissent s'adresser aux tribunaux et aux autorités dans tout État membre aussi facilement que dans le leur. Nous réclamons :

- davantage de coopération, de compatibilité et de convergence entre les systèmes juridiques nationaux de sorte que les criminels ne puissent pas tirer parti des différences actuelles et nous insistons pour la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions dans toute l'UE,
- des normes minimales communes pour la protection des droits de la personne dans le cadre de procédures judiciaires.

## Notre approche et le rôle du Parlement européen

Dès lors que nombre de ces questions relèvent de la souveraineté nationale, la plupart des mesures doivent être adoptées au sein du Conseil des ministres à l'unanimité, ce qui signifie que les consensus naissent lentement et que les mesures finales sont faibles. Le Parlement n'est pas encore directement impliqué dans les décisions dans ce domaine mais il est simplement consulté ; bien que **la position** du PSE dans le cadre de la défense des droits des citoyens soit **presque toujours adoptée au Parlement**, le point de vue du PE n'est pas contraignant et le Conseil ne le prend pas en compte pour les sujets prêtant à controverse.

En dépit de cette maigre influence, les socialistes peuvent se targuer d'avoir réussi dans de nombreux domaines :

- **Accès du public aux documents** ▶ des améliorations considérables, telle que la réglementation adoptée et qui signifie que de véritables progrès ont été accomplis dans le cadre de la lutte pour l'ouverture et la transparence.
- **Protection des données** ▶ l'introduction, l'application et le suivi des règles en matière de protection des données au sein des institutions et organes de l'UE.
- **Lutte contre le racisme et la xénophobie** ▶ des dispositions renforcées et une définition plus claire des délits.
- **Eurojust** ▶ création de cette unité judiciaire afin de stimuler et améliorer la coordination des enquêtes et des poursuites entre États membres.
- **Lutte contre le terrorisme** ▶ élaboration d'une définition commune du terrorisme et d'une échelle commune des sanctions – cruciale dans l'établissement d'un régime anti-terroriste commun à l'UE.
- **Mandat d'arrêt européen (MAE)** ▶ la mise en œuvre de la proposition du Parlement d'avant le 11 septembre d'un MAE, afin de lutter contre le terrorisme signifie que l'extradition ne sera plus nécessaire puisque les décisions seront reconnues mutuellement.
- **Europol** ▶ nous voulons que le Parlement puisse exercer un contrôle démocratique sur ce système de police européen, pour obtenir des mesures plus strictes en matière de protection des données et des moyens plus efficaces afin de s'attaquer à la criminalité organisée et au terrorisme.
- **Immigration et asile** ▶ dispositions plus positives (auxquelles la «droite» du Parlement s'est généralement opposée) y compris que davantage de catégories de personnes puissent bénéficier du droit au regroupement familial; création d'un statut pour les résidents de longue date afin de protéger leurs droits et des règles harmonisées pour les permis de séjour dans le cadre d'activités économiques, d'études ou de formation.

Des progrès ont été réalisés afin de développer une politique commune d'asile, plus particulièrement grâce à des critères plus clairs pour déterminer le pays responsable pour une demande d'asile et ce afin de fixer des normes minimales pour garantir le statut de réfugié.

Ce ne sont que quelques exemples démontrant que nous avons garanti de meilleures réglementations pour le citoyen.

Les problèmes communs requièrent des solutions communes, ainsi nous voulons la nouvelle constitution afin :

- d'inclure des règles plus simples et plus faciles à comprendre ;
- de simplifier le système de prise de décisions en instaurant le vote à la majorité au sein du Conseil ;
- que le Parlement prenne part à tous les processus décisionnels afin de garantir le contrôle démocratique.

Ce n'est que de cette manière que nous pourrions construire le véritable espace européen de liberté, de sécurité et de justice que nous souhaitons.

## Contacts

Groupe parlementaire du parti socialiste européen,  
Parlement européen, rue Wiertz, B-1047 Bruxelles.  
Tél.: +32 2 284 21 11 (Bruxelles) ou +33 3 88 17 4001 (Strasbourg)

<http://www.socialistgroup.org>

